



## Résolution 444 (1970)<sup>1</sup>

# Industrie européenne des ordinateurs

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Se félicitant de ce que la commission de la science et de la technologie ait abordé l'étude des problèmes de l'industrie européenne des ordinateurs ;
2. Convaincue qu'une politique européenne cohérente et uniforme en matière d'ordinateurs, élaborée en commun par les gouvernements européens au moyen d'accords de coopération conclus entre les constructeurs européens d'ordinateurs, augmenterait sensiblement le potentiel technologique de l'Europe ;
3. Déplorant que cette industrie, pour des raisons ayant trait notamment à la compatibilité, aux systèmes et au coût, n'ait pas été jusqu'à présent en mesure de soumettre à l'Organisation Européenne de Recherche Spatiale (C.E.R.S.) une proposition pour son équipement en ordinateurs, à laquelle l'ensemble des gouvernements intéressés pourraient apporter leur appui,
4. Décide :
  - a. de recommander à la commission de la science et de la technologie de soumettre un rapport sur l'industrie européenne des ordinateurs à une prochaine session de l'Assemblée ;
  - b. d'inviter les constructeurs européens d'ordinateurs à faire, dans l'intervalle, un effort particulier pour s'organiser de manière à pouvoir soumettre au C.E.R.S., avant la troisième Conférence spatiale européenne qui se tiendra en été 1970, une proposition pour son équipement en ordinateurs, qui réponde aux exigences du C.E.R.S. du point de vue de la technique et du coût.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 20 avril 1970 (3e séance) (voir [Doc. 2750](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 20 avril 1970 (3e séance).

